



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 22 juin 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 28 juin 2021 **Délibération 2021-41**

Le vingt-huit juin deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Anahide MARDIROSSIAN, Norbert COLLIAT, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procuration : Morgan BOUCHET donne procuration à Mouhnir BOUALITA, Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ, Christian GROS donne procuration à Anne TOURMEN,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, David MARTORANA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : **Sylvain LAVAL**

Objet : Convention d'occupation temporaire en vue de la réhabilitation du collège Chartreuse

La réhabilitation du collège Chartreuse démarre en 2021 pour une durée prévisionnelle de trois années. Afin de réaliser les travaux une aire d'installation pour la base vie du chantier est indispensable.

Le maître d'ouvrage de l'opération, le Département de l'Isère, sollicite la ville pour disposer pendant une durée de 2 ans à compter du mois de novembre 2021, d'une emprise d'un peu moins de 400 m² sur la parcelle AY 131 sise devant le collège.

Cette mise à disposition à titre gratuit fait l'objet d'une convention.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 038-213804230-20210629-DEL2021_041-DE

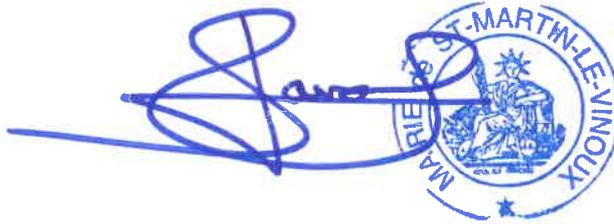
- AUTORISE le Département de l'Isère à occuper pendant la durée de chantier de réhabilitation du collège Chartreuse une partie de la parcelle AY 131,
- AUTORISE son représentant à signer la convention d'occupation temporaire en vue de la réhabilitation du collège Chartreuse
- AUTORISE son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 29 juin 2021

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Sylvain Laval'. The signature is written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE ST-MARTIN-LE-VINOUX' around the perimeter and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above. The seal is partially obscured by the signature.